

Le 4 octobre 2016

Présentation au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)

Bonjour,

Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part de mon opinion concernant la réforme électorale et vous demander, sur la base de celle-ci, de recommander le principe de la représentation proportionnelle pour résoudre les problèmes que pose notre système actuel.

Nous avons tous connu un seul système électoral à l'échelon fédéral, soit le système majoritaire uninominal. Ce système, étant donné que notre pays compte trois principaux partis et quelques petits partis, permet à un gouvernement d'obtenir le pouvoir politique absolu avec moins de 50 % du vote populaire. Par exemple, aux deux dernières élections, le gouvernement majoritaire a obtenu moins de 40 % du vote populaire. Cette réalité incontestable est en elle-même le meilleur argument pour soutenir l'adoption d'un nouveau système. Il est clairement et fondamentalement antidémocratique que la représentation dans notre système politique ne tienne pas compte de chaque vote exprimé. Dans notre pays, le pouvoir absolu à l'échelon fédéral est donné à un groupe de personnes qui représentent moins de 50 % de l'ensemble de l'électorat.

Le principe qui adhère le mieux à l'idée que le vote de chaque électeur doit compter est celui de la représentation proportionnelle. La plupart des pays démocratiques ont recours à la représentation proportionnelle parce que c'est celle qui reflète le mieux la volonté de la population. Il est possible d'évaluer le mérite de cette représentation en Europe, où ce principe est appliqué depuis plus d'un siècle dans certains pays. À ma connaissance, aucun de ces pays n'a ressenti le besoin de remplacer la représentation proportionnelle par un autre système. Au contraire, les modifications apportées à ces systèmes électoraux ont mené à une meilleure application du principe de représentation proportionnelle. Une telle modification est impossible dans un système uninominal à majorité simple.

Une étude sommaire des témoignages entendus par votre Comité concernant la réforme électorale a permis de constater qu'une grande majorité d'experts soutiennent la représentation proportionnelle en tant que meilleur principe pour permettre que chaque vote compte. À la lecture de ces témoignages entre autres, j'ai appris que plus un pays a une longue tradition de recours à la représentation proportionnelle, plus il est probable a) que la participation des électeurs soit importante; b) que la présence des femmes dans un gouvernement soit importante; c) que l'inégalité entre les revenus soit moins élevée; d) que l'environnement soit mieux protégé; e) que les minorités aient une plus grande chance d'être représentées. J'ai joint à la présente une brève comparaison de trois de ces avantages dans un contexte canadien, suédois et allemand (page 3). Le plus étonnant est le degré de participation des électeurs au Canada comparativement à celui des électeurs de Suède. Le plus haut taux de participation aux élections au Canada depuis 1960 n'a pas atteint le plus faible taux en Suède. Il s'agit là d'un

argument majeur, parmi bien d'autres, en faveur du principe de représentation proportionnelle au Canada.

Un nouveau système électoral devrait être conçu pour répondre le mieux possible aux besoins du Canada et il sera donc fort probablement unique. Les deux principaux systèmes de représentation proportionnelle que je connais sont la représentation proportionnelle mixte et le scrutin à vote unique transférable. Je crois que la solution à nos besoins pour un meilleur système électoral se trouve dans les structures de ces deux approches de représentation proportionnelle, qui permettent la représentation locale, un point important pour la plupart des Canadiens. Par contre, elles font appel à un mécanisme qui permet d'équilibrer l'intention des électeurs, grâce à des listes ouvertes ou fermées ou à des éléments du scrutin préférentiel. Certains éléments de ces approches de représentation proportionnelle sont appliqués dans différents pays, et les citoyens ne semblent pas avoir de difficulté à les comprendre.

Je sais que le Comité évalue aussi l'option de scrutin préférentiel ou du vote alternatif. Je ne pense pas que le scrutin préférentiel permette aussi bien que la représentation proportionnelle de faire en sorte que tous les votes comptent. Je dis cela au sens le plus général, parce que je crois que tout compte fait, le système de scrutin préférentiel est un système qui élit des partis majoritaires, comme le système majoritaire uninominal. Ainsi, bien que les votes des électeurs comptent plus dans un système majoritaire uninominal, les résultats finaux font en sorte que les premiers votes de la majorité des électeurs n'ont pas la même valeur que les votes d'une minorité qui vote initialement pour le candidat élu. Dans la plupart des cas, le premier vote d'une minorité compte, puis le vote d'une autre minorité ou peut-être même de la majorité compte, et ainsi de suite. Cette méthode fait en sorte que chaque vote compte, mais que certains votes ont plus de poids que d'autres.

Un autre problème du scrutin préférentiel est que les voix minoritaires seront probablement complètement éliminées, à moins qu'un candidat très populaire soit en lice dans une circonscription. Le parti Vert, par exemple, continuera d'être sous-représenté alors que dans l'ensemble du pays, il obtient 5 % du soutien des citoyens.

Étant donné qu'il faut modifier notre système électoral et que les faits montrent que la représentation proportionnelle serait plus efficace pour faire en sorte que les votes de tous les citoyens comptent, j'insiste auprès du Comité pour qu'il recommande un nouveau système électoral qui fait appel à la représentation proportionnelle.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette présentation.

Peter Morgan,  
Peterborough,  
Ontario.

## ANNEXE

### Trois avantages de la représentation proportionnelle

#### 1. Meilleure participation des citoyens

Suisse (2014) : 85,81 % de tous les électeurs qui auraient voté de toute façon / 82,61 % de tous les électeurs admissibles  
Allemagne (2013) : 71,53 % de tous les électeurs qui auraient voté de toute façon / 66,07 % de tous les électeurs admissibles  
Canada (2015) : 68,49 % de tous les électeurs qui auraient voté de toute façon / 61,59 % de tous les électeurs admissibles

**Plus forte et plus faible participations aux élections depuis 1960 : de tous les électeurs admissibles**

Suisse (88,49 %/75,6 %)
Allemagne (88,74 %/64,61 %)
Canada (75,08 %/53,59 %)

<http://www.idea.int/vt/countryview.cfm?id=37>

#### 2. Plus de femmes participent et sont élues lorsqu'un système de représentation proportionnelle est appliqué

La Suisse occupe le 5<sup>e</sup> rang dans le monde : 43,6 %  
L'Allemagne occupe le 21<sup>e</sup> rang dans le monde : 36 %  
Le Canada occupe le 49<sup>e</sup> rang dans le monde : 26 %

<http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>

#### 3. Les autres partis de moindre importance (p. ex. le parti Vert) ont plus de chance d'être représentés

Suisse : 4<sup>e</sup> rang; 6,9 % des votes; 25 sièges sur 349  
Allemagne : 4<sup>e</sup> rang; 10,7 % des votes; 68 sièges sur 598  
Canada : 5<sup>e</sup> rang; 3,45 % des votes; 1 siège sur 338 (sous un système de représentation proportionnelle : 12 sièges)

[https://en.wikipedia.org/wiki/Swedish\\_general\\_election,\\_2014](https://en.wikipedia.org/wiki/Swedish_general_election,_2014)  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections\\_f%C3%A9d%C3%A9rales\\_allemandes\\_de\\_2013](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_f%C3%A9d%C3%A9rales_allemandes_de_2013);  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections\\_f%C3%A9d%C3%A9rales\\_canadiennes\\_de\\_2015](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_f%C3%A9d%C3%A9rales_canadiennes_de_2015)